



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie tenue le 14 novembre 2013 en la salle des délibérations du conseil sise à l'hôtel de ville, 2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie, et ce, à compter de 19 h.

PRÉSENCES

Madame la mairesse	Louise Gallant
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers	Sophie Astri, district n° 1 Claude Lamontagne, district n° 2 Linda Lalonde, district n° 3 Éric Jutras, district n° 4 Guy Lamothe, district n° 5 Normand Aubin, district n° 6
Est également présent monsieur	Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier

PRIÈRE

Le conseiller, monsieur Éric Jutras, procède à la récitation de la prière d'usage.

410-11-13

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance est ouverte aux délibérations du conseil.

(Adopté à l'unanimité)

**ASSERMENTATION ET PROCLAMATION DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le président d'élection, monsieur Matthieu Ledoux, CPA, CGA, a procédé à l'assermentation et à la proclamation de tous les membres du conseil municipal et procède au dépôt de ceux-ci, soit :

Nom	Titre & district	Date de l'assermentation
Louise Gallant	Mairesse	11-11-2013
Sophie Astri	Conseillère, district n° 1	11-11-2013
Claude Lamontagne	Conseiller, district n° 2	11-11-2013



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

Nom	Titre & district	Date de l'assermentation
Linda Lalonde	Conseillère, district n° 3	11-11-2013
Éric Jutras	Conseiller, district n° 4	11-11-2013
Guy Lamothe	Conseiller, district n° 5	11-11-2013
Normand Aubin	Conseiller, district n° 6	11-11-2013

Tous les membres du conseil font partie de l'appartenance politique Action Sainte-Sophie – Équipe Gallant.

411-11-13

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE l'ordre du jour de la présente séance est ratifié avec l'ajout du point :

- 5.8 Résiliation d'ententes relatives au service de premiers répondants sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie

(Adopté à l'unanimité)

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANT	SUJET
Olga Bazusky	- Article 164 du <i>Code municipal du Québec</i>
Geneviève Raymond	- Conflit d'intérêt - Dette municipale
Jean-Marc Lauzon	- S'adresse à M. Guy Lamothe concernant la reconnaissance du lac Lauzon - S'adresse à Mme Louise Gallant concernant sa question et l'informe qu'il désire la réponse par courriel
Ronald Gill	- Piste cyclable - Programme triennal d'immobilisations

Madame Louise Gallant, mairesse répond aux différentes questions des personnes présentes à la séance du conseil.

412-11-13

**RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE
3 OCTOBRE ET LE 11 NOVEMBRE 2013**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2013 est ratifié tel que rédigé;



No de résolution
ou amendement

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 novembre 2013 est ratifié avec la modification du point relatif à la prière de façon à y lire les mots "Le conseiller, monsieur Guy Lamothe [...]" au lieu de "La mairesse, madame Louise Gallant [...]".

(Adopté à l'unanimité)

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du conseil municipal le procès-verbal de correction qui suit :

« Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, apporte une correction à l'avis de motion relatif à l'imposition de taxes et compensations pour services donnés à la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2013.

La correction est la suivante :

L'année d'imposition doit se lire 2014 au lieu de 2013.

J'ai dûment modifié l'avis de motion en conséquence.

Signé à Sainte-Sophie, ce 15 octobre 2013.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

(document original signé)

Matthieu Ledoux, CPA, CGA

/fc »

413-11-13

COMPTE RENDU DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT N° 800, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, INTITULÉ : « DÉLÉGATION DE POUVOIR » POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT le règlement n° 800, tel que déjà amendé, portant sur la politique d'achat de la Municipalité de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses étaient nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

QUE le conseil municipal accepte le compte rendu des dépenses autorisées par le directeur général et secrétaire-trésorier de 7 000 \$ et moins pour le mois d'octobre 2013, conformément au règlement n° 800, tel que déjà amendé, totalisant la somme de 103 290,73 \$, telles que spécifiées au rapport du directeur général et secrétaire-trésorier daté du 31 octobre 2013 et soumis aux membres du conseil municipal.

(Adopté à l'unanimité)

414-11-13

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES – OCTOBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le registre des chèques pour le mois d'octobre 2013 ;

Folio 101150 : chèques portant les numéros 323511 à 323731 inclusivement représentant un montant de 2 918 686,13 \$ incluant les salaires versés;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques ont été émis;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Municipalité de Sainte-Sophie dispose des crédits budgétaires nécessaires selon les certificats suivants : 1191, 1206 et 1255 à 1261 inclusivement.

(Adopté à l'unanimité)

415-11-13

SUBVENTION À LA MONTAGNE D'ESPOIR – PANIERS DE NOËL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal octroie une subvention d'une somme de 2 000 \$ à La Montagne d'espoir pour la préparation de paniers de Noël permettant d'aider les familles démunies de la Municipalité de Sainte-Sophie (certificat de crédits budgétaires disponibles numéro 1209).

(Adopté à l'unanimité)

416-11-13

**AVENANT AU CONTRAT ACCORDÉ À LA COMPAGNIE CUSSON-MORIN
CONSTRUCTION INC. - REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUÉ PRÈS DU
441, CHEMIN DE L'ACHIGAN SUD**

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens inc. suite à l'analyse du sol en place en date du 29 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la mise en place de "styrofoam" afin de contrer la problématique de capacité portante du sol;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'étaient pas prévus;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la dépense supplémentaire, auprès de la compagnie Cusson-Morin construction inc., pour la fourniture et la mise en place de remblai léger de type Géo-20 et ce, pour une somme de 19 750 \$ taxes en sus, le tout selon leur offre de services datée du 29 octobre 2013 (certificat de crédits budgétaires disponibles 1211);

QUE le conseil municipal autorise le transfert de la somme de 21 720,07 \$ (en tenant compte du remboursement de taxes) du fonds de roulement au fonds d'administration générale afin d'effectuer la dépense identifiée à l'alinéa précédent;

QUE le remboursement au fonds de roulement se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2014, et ce, en cinq (5) versements annuels égaux.

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)

417-11-13

MANDAT À LA FIRME HORIZON MULTIRESSOURCE INC. - PLANS ET DEVIS TECHNIQUES, GESTION DE L'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LE PROJET DE LA PISTE CYCLABLE TRONÇON 1

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal octroie un mandat à la firme Horizon multiresource inc. afin de produire les plans et devis techniques, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux de réalisation d'un premier tronçon de la piste cyclable reliant la Ville de Saint-Jérôme avec la Municipalité de Sainte-Sophie pour une somme de 21 718 \$ taxes en sus, le tout selon leur offre de services datée du 7 octobre 2013 (certificat de crédits budgétaires disponibles 1212);

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)



No de résolution
ou annotation

418-11-13

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

**MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS PRÉVOST FORTIN D'AOUST - COUR
SUPÉRIEURE / RÉGLEMENT DE DIVERS DOSSIERS**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust afin d'entamer les procédures judiciaires à la Cour supérieure relativement aux dossiers suivants :

- 481, rue Brière, lot P-397-1 (6876-58-2123);
- 320, rue Desjardins, lot 398-6 (6877-40-1966).

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)

419-11-13

**MANDAT AU PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MIRABEL /
RÉGLEMENT DE DIVERS DOSSIERS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate le procureur de la Cour municipale de Mirabel, ou en son absence, son substitut, afin d'entamer des procédures judiciaires relativement aux dossiers suivants :

- 963, chemin de l'Achigan Ouest, lot 2 760 626 (7478-01-8139);
- 340, rue Lise, lot 437-199 (6876-40-5658).

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)

420-11-13

**RÉSILIATION D'ENTENTES RELATIVES AU SERVICE DE PREMIERS
RÉPONDANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE**

CONSIDÉRANT QUE des raisons de restructuration financière font en sorte que la Municipalité de Sainte-Sophie ne peut se prévaloir d'un service de premiers répondants, niveau 3 sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants n'est pas encore en service sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au service de premiers répondants intervenue avec Sauvetage médical stipule à l'article 28 que la Municipalité de Sainte-Sophie peut, sur un préavis de 60 jours, résilier celle-ci;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au service de premiers répondants, niveau 3 intervenue avec le Centre de communication santé Laurentides-Lanaudière, l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et les Services préhospitaliers L-L ltée stipule à l'article 5 que la Municipalité de Sainte-Sophie peut, sur un préavis de 90 jours, résilier celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal résilie, en date de ce jour, l'entente relative au service de premiers répondants intervenue avec Sauvetage médical et signée le 18 juillet 2013;

QUE le conseil municipal résilie, en date de ce jour, l'entente relative au service de premiers répondants, niveau 3 intervenue avec le Centre de communication santé Laurentides-Lanaudière, l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides et les Services préhospitaliers L-L ltée et signée le 17 octobre 2013.

(Adopté à l'unanimité)

**AVIS DE MOTION PAVAGE DES RUES MAUDE, GÉRARD, ALYCIA,
CÉDRICK, ALEXIS ET PIERRE-SAMUEL**

Monsieur le conseiller Éric Jutras donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera présenter, pour adoption par le conseil, à une séance ultérieure, ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux de pavage des rues Maude, Gérard, Alycia, Cédric, Alexis et Pierre-Samuel.

AVIS DE MOTION PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA RIVIÈRE

Monsieur le conseiller Normand Aubin donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera présenter, pour adoption par le conseil, à une séance ultérieure, ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux de pavage d'une partie de la rue de la Rivière.

**AVIS DE MOTION AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° SQ-900 RELATIF
À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ, TEL QUE DÉJÀ
AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE
« F - CHAUSSÉE À CIRCULATION À SENS UNIQUE »**

Madame la conseillère Linda Lalonde donne un avis de motion à l'effet qu'elle présentera ou fera présenter, pour adoption par le conseil, à une séance ultérieure, ordinaire ou extraordinaire, un règlement décrétant l'amendement au règlement n° SQ-900 relatif à la circulation et au stationnement sur le territoire de la Municipalité, tel que déjà amendé, afin de modifier l'annexe « F - Chaussée à circulation à sens unique ».



No de résolution
ou annotation

421-11-13

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

**RÈGLEMENT N° 1107 DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS SUR
CERTAINES RUES ET CHEMINS PRIVÉS**

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Linda Lalonde Bertrand a donné un avis de motion à l'effet qu'elle présentera ou fera présenter, pour adoption par le conseil un règlement décrétant l'autorisation de procéder au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur certaines rues, lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QUE copie dudit projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la date de la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents à cette date déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' une mention a été faite par la mairesse à la séance tenante de l'objet du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin
ET RÉSOLU**

Abroge le
rég. n° 1071

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 1107, intitulé : « Déneigement et épandage d'abrasifs sur certaines rues et chemins privés »; décrétant ce qui suit :

Article 1

La Municipalité autorise le déneigement et l'épandage d'abrasifs des rues et chemins suivants :

- ALICE
- ARC-EN-CIEL, DE L'
- BEAUSÉJOUR, DE
- BÉLIVEAU
- CORALIE
- COURS-D'EAU, DES
- DEMERS
- DORÉ
- FÉLIX-LECLERC
- HERMITAGE, DE
- JOLIVET
- KIM
- LAJOIE
- LINDEN
- LOUISE
- MOREAU
- PEGGY
- ROCHE-NOIRE, DE LA
- ROSALY
- STÉPHANIE
- THOUIN
- TORRENTS, DES
- VAL-DES-COLS, DU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie

Article 2

Que les travaux de déneigement et l'épandage d'abrasifs pour la saison hivernale soient effectués par l'entremise de la Municipalité.

Article 3

Que les frais de déneigement et d'épandage d'abrasifs soient à la charge de la Municipalité.

Que les deniers soient pris à même le fonds général de la Municipalité afin de pourvoir au paiement.

Article 4

Que le présent règlement abroge le règlement n° 1071.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Adopté à l'unanimité)

422-11-13

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS – RÉGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 957, 1001 ET 1023

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 21 novembre 2013 au montant de 943 000 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros **957, 1001 et 1023**, au prix de 98,543000, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

26 500 \$	1,80000 %	21 novembre 2014
26 900 \$	2,05000 %	21 novembre 2015
27 800 \$	2,30000 %	21 novembre 2016
28 500 \$	2,70000 %	21 novembre 2017
833 300 \$	2,95000 %	21 novembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

(Adopté à l'unanimité)



No de résolution
ou annotation

423-11-13

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 957, 1001 ET 1023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Sophie souhaite emprunter par billet un montant total de 943 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
957	441 597 \$
1001	196 404 \$
1023	304 999 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 943 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **957, 1001 et 1023** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 21 novembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	26 500 \$
2015.	26 900 \$
2016.	27 800 \$
2017.	28 500 \$
2018.	29 300 \$ (à payer en 2018)
2018.	804 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Sophie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 novembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **957, 1001 et 1023**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

(Adopté à l'unanimité)



№ de résolution
ou annotation

424-11-13

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENTS N^{OS} 1101, 1102 ET 1103

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunt décrits ci-dessous ont été approuvés, par monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit :

	Règlement	Montant approuvé	Date
1101	Décrétant une dépense et un emprunt de 514 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Greene, de Val-des-Bois, place de Val-des-Bois et Arnold	514 000 \$	25-10-13
1102	Décrétant une dépense et un emprunt de 377 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur les rues Duguay, Trudelle et Charland	377 000 \$	25-10-13
1103	Décrétant une dépense et un emprunt de 179 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue Arthur	179 000 \$	25-10-13

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* prévoit à l'article 1093, que la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire du montant total du règlement pour payer les frais encourus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande d'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Antoine-des-Laurentides pour chacun des règlements d'emprunt décrits en préambule et ce, n'excédant pas le montant approuvé par le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)



No de résolution
ou annotation

425-11-13

**PRISE DE CONNAISSANCE DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DES
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE STE-SOPHIE INC. TENUES LE
23 SEPTEMBRE ET LE 21 OCTOBRE 2013**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal prend connaissance des procès-verbaux du conseil d'administration de la Fédération des organismes communautaires de Sainte-Sophie suivants :

- assemblée régulière tenue le 23 septembre 2013;
- assemblée saisonnière tenue le 21 octobre 2013.

(Adopté à l'unanimité)

426-11-13

**BOURSE DANS LE CADRE DU FONDS DE L'ATHLÈTE ÉLITE –
OLIVIER LEMIEUX, GYMNASTIQUE ET SIMON CABANA, TENNIS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la Fédération des organismes communautaires de Ste-Sophie inc. par leur résolution n° 48-09-13;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal octroie une bourse d'une somme de 150 \$ dans le cadre du Fonds de l'athlète élite pour chacun des athlètes identifiés ci-dessous :

Nom de l'athlète	Discipline	Catégorie
Olivier Lemieux	gymnastique	provinciale
Simon Cabana	tennis	provinciale

(certificat de crédits budgétaires disponible numéro 1210).

(Adopté à l'unanimité)

427-11-13

EMPLACEMENT DE NOUVEAUX LUMINAIRES DE RUES

CONSIDÉRANT la demande de contribuables pour l'installation de nouveaux luminaires de rues;

CONSIDÉRANT QUE les priorités établies pour la pose de luminaires sont les suivantes :

- courbe;
- côte;
- cul-de-sac;
- boîtes aux lettres;
- résidence isolée;
- intersection de rues.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise l'installation de luminaires de rue aux
endroits décrits ci-dessous :

Numéro	Adresse	Emplacement n°
1	117, rue Pierre-Samuel	À côté
2	275, place Latour	À l'entrée de la propriété

Tous les poteaux sont marqués d'un point rouge ou orange.

(Adopté à l'unanimité)

428-11-13

**APPROBATION DE RAPPORTS DU CHEF DE GROUPE - VOIRIE EN
VERTU DU RÈGLEMENT 539-A, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ RELATIF À LA
CONFORMITÉ DE LA CONFECTION DES RUES : DES DIAMANTS, DES
JOYAUX, DES PERLES ET DES SAPHIRS AINSI QUE LE
PROLONGEMENT DE LA RUE CHARBONNEAU**

CONSIDÉRANT QUE le chef de groupe - voirie doit soumettre au conseil
municipal son rapport concernant la conformité de la confection de nouvelles
rues;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles rues respectent les dispositions du
règlement 539-A, tel que déjà amendé qui est relatif à la confection des
routes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Sophie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal approuve les rapports du chef de groupe – voirie
relatif à la conformité de la confection des rues suivantes :

Nom	Prol.	Lot	Servitude	Date du rapport	
				Chef de groupe - voirie	Ingénieurs drainage
Charbonneau	oui	588	requis	17-10-13	à venir
Diamants, des	non	5 336 282	non- requis	14-11-13	12-11-13
Joyaux, des	non	5 182 547	non- requis	14-11-13	12-11-13



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

Nom	Prol.	Lot	Servitude	Date du rapport	
				Chef de groupe - voirie	Ingénieurs drainage
Perles, des	non	5 336 281	non-requise	14-11-13	12-11-13
Saphirs, des	non	5 182 548 et P-5 336 280	requise	14-11-13	12-11-13

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer devant notaire l'acte de cession pour l'acquisition des rues décrites à la présente résolution incluant une servitude de virée temporaire si requise, et ce, conditionnellement à :

- la réception d'un rapport de conformité préparé par la firme d'ingénieurs mandatée au dossier, pour la rue Charbonneau, stipulant que les travaux ont été réalisés conformément au plan directeur de drainage;
- la création de deux (2) lots distincts en remplacement du lot 5 336 280 pour la rue des Saphirs.

QUE des permis de construction peuvent être délivrés conformément à la réglementation municipale;

QUE le conseil municipal accepte le nom des rues suivantes : des Diamants, des Joyaux, des Perles et des Saphirs telles qu'identifiées au tableau ci-dessus;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser le nom des rues identifiées à l'alinéa précédent.

(Adopté à l'unanimité)

429-11-13

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 152-04-11 RELATIVE À LA
CESSION D'UN IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 759 859 À
MADAME LUCIE LAFRANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a autorisé, par la résolution n° 152-04-11, la cession du lot 2 759 859 à madame Lucie Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aliénation de madame Lucie Lafrance a été refusée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

Abroge la rés.
152-04-11

QUE le conseil municipal abroge la résolution portant le n° 152-04-11 relative à la cession d'un immeuble portant le numéro de lot 2 759 859 à madame Lucie Lafrance, rue projetée dans le secteur de la 1^{re} Rue.

(Adopté à l'unanimité)

430-11-13

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DES RUES ANNE-HÉBERT, LOT 3 396 049 ET MATHIEU, LOT 4 570 125

CONSIDÉRANT QUE l'inscription du lot 3 396 049, rue Anne-Hébert a été omise dans la résolution portant le numéro 326-07-07;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription du lot 4 570 125, rue Mathieu a été omise dans la résolution portant le numéro 531-12-10;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir ces parties de rues afin de compléter la procédure de municipalisation desdites rues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie accepte que lui soit cédée une parcelle des rues suivantes :

- Anne-Hébert, lot 3 396 049;
- Mathieu, lot 4 570 125.

QUE les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer devant notaire l'acte de cession en faveur de la Municipalité de Sainte-Sophie pour chacune des rues identifiées à la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)

431-11-13

OUVERTURE DE NOUVELLES RUES : ALEXIS, DES CHAMPS, DES COURS-D'EAU, PIERRE-SAMUEL, SIMONE AINSI QUE LE PROLONGEMENT DES RUES DU BOURGOGNE, MAUDE ET DU MERLOT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie a procédé de gré à gré à l'acquisition des terrains destinés à devenir rue et à une servitude temporaire dans le cas de virée temporaire;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu urgent et nécessaire de procéder à l'ouverture de nouvelles rues;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* permet dorénavant depuis le 1^{er} janvier 2006 de procéder à l'ouverture de nouvelles rues par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annexion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal, conformément aux articles 66 à 84 de la *Loi 62 sur les compétences municipales* modifiant certains articles du Code municipal du Québec, décrète l'ouverture des nouvelles rues suivantes :

- Alexis : Une rue sur les lots 401-50, P-400-40 et 401-51 incluant une virée, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».
- Bourgogne, du : Un prolongement de la rue sur le lot 5 265 766 incluant une virée, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « B ».
- Champs, des : Une rue sur le lot 4 749 320, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « C ».
- Cours-d'Eau, des : Une rue sur le lot 4 749 318, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « C ».
- Maude : Un prolongement de la rue sur le lot 402-45 incluant une virée, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « D ».
- Merlot, du : Un prolongement de la rue sur le lot 5 265 765, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « B ».
- Pierre-Samuel : Une rue sur les lots P-400-40 et 400-70 incluant une virée, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « A ».
- Simone : Une rue sur les lots 5 138 890, 2 762 665, 5 138 895, P-2 762 662, 2 762 664, 5 138 949, 5 138 903 et 5 138 907 incluant une virée, plus amplement montrée sur la copie de la matrice graphique et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous la cote « E ».

QUE DE PLUS, il est décrété par la présente résolution que l'entretien des nouvelles rues décrites ci-dessus, en été et en hiver, est à la charge de la Municipalité de Sainte-Sophie.

(Adopté à l'unanimité)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

ANNEXE « A »

Rues Alexis et Pierre-Samuel



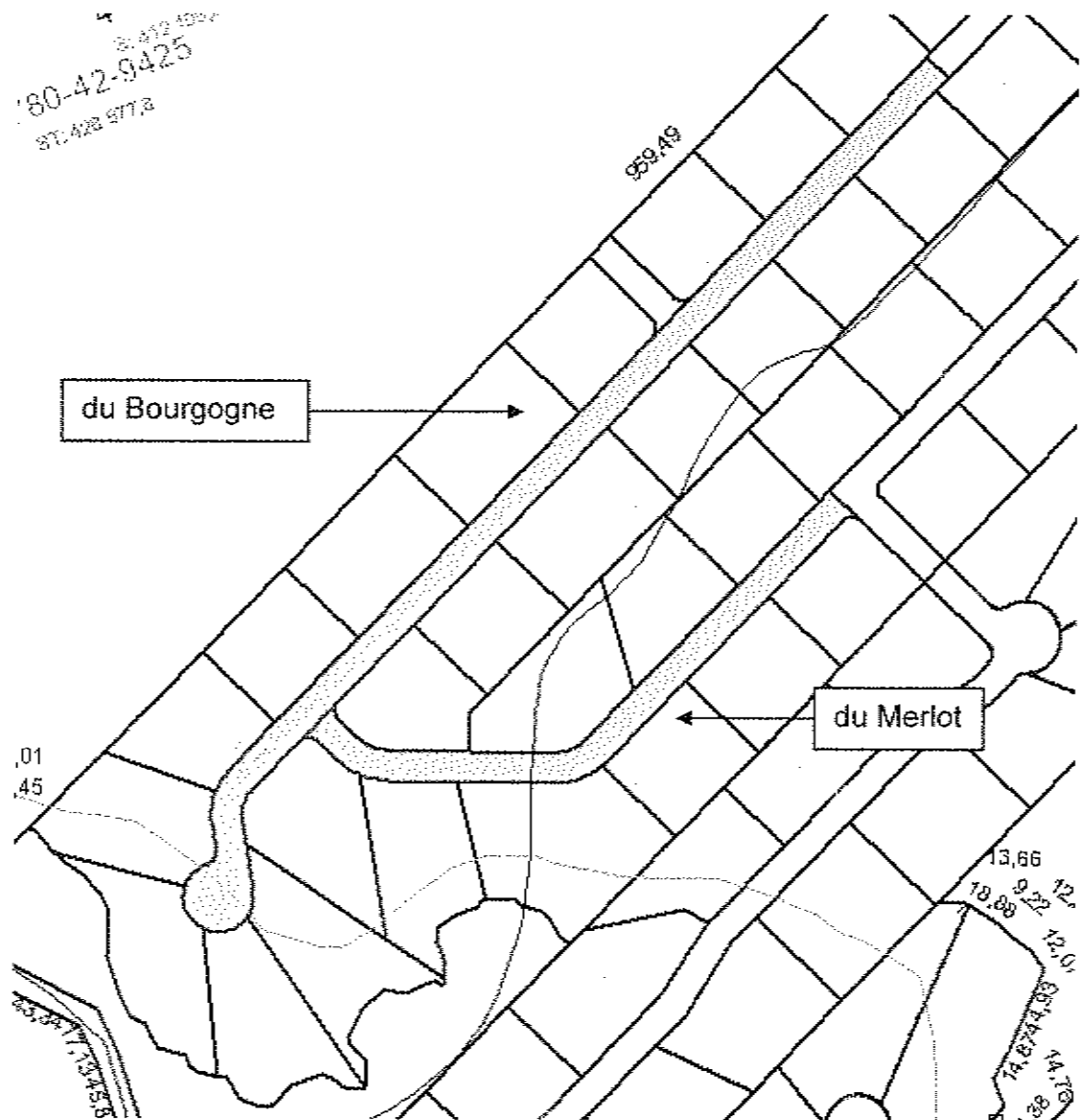


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie

ANNEXE « B »

Rues du Bourgogne et du Merlot



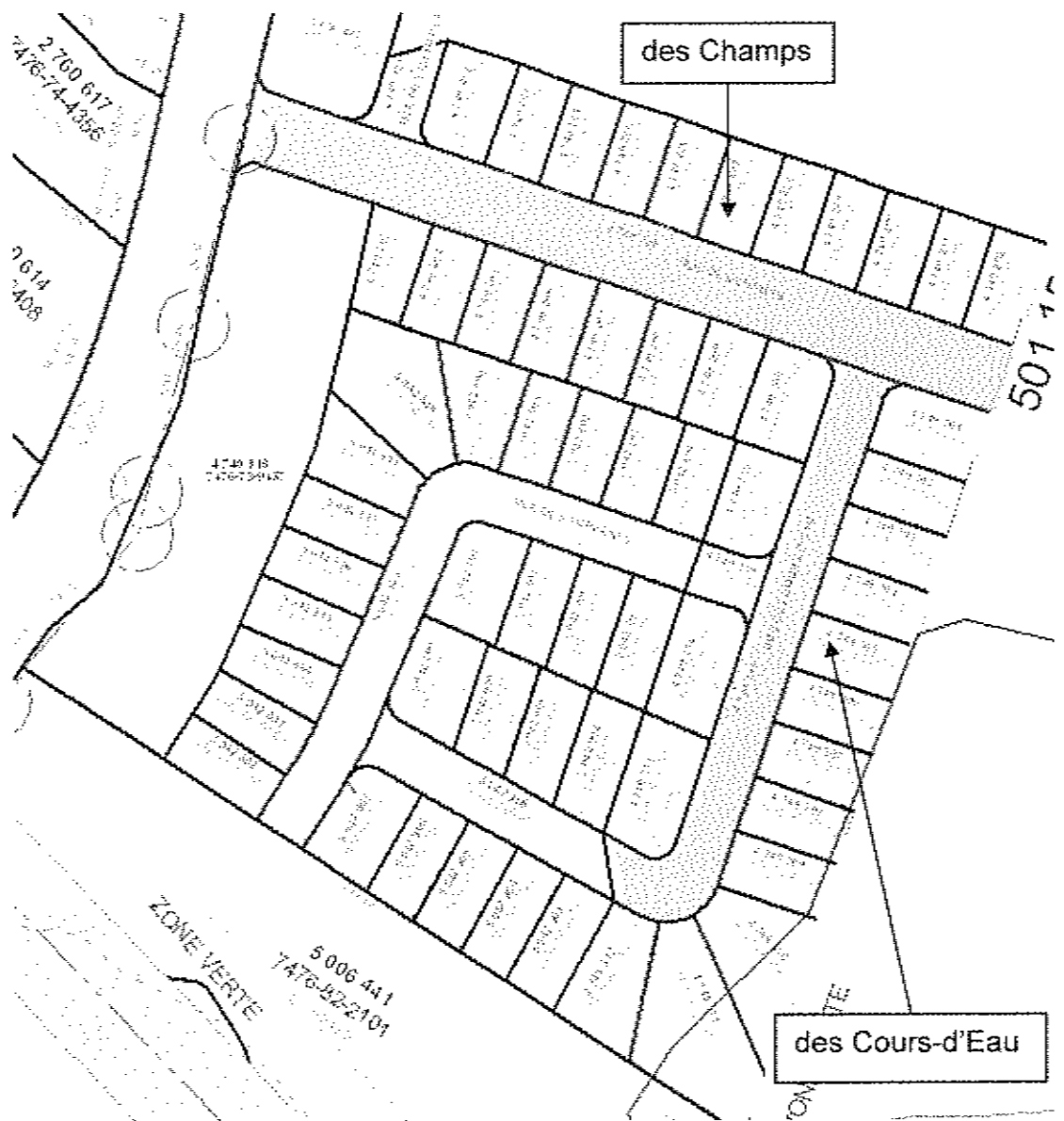


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

ANNEXE « C »

Rues des Champs et des Cours-d'Eau





No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

ANNEXE « D »

Rue Maude





No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

ANNEXE « E »

Rue Simone





No de résolution
ou annotation

432-11-13

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

**APPROBATION DU RÈGLEMENT N° R-13.0 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
RELATIF À UN EMPRUNT DE 266 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE BIENS
DURABLES AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT, LA CONSTRUCTION, LA
RÉFECTION DE BÂTIMENTS ET D'INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT l'entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour la réalisation et la poursuite du Parc régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord a adopté le règlement n° R-13.0 décrétant un emprunt pour l'acquisition de biens durables ainsi que l'aménagement, la construction, la réfection de bâtiments et d'infrastructures au montant de 266 000 \$ à sa séance tenue le 16 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie approuve le règlement d'emprunt n° R-13.0 de la Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord décrétant un emprunt pour l'acquisition de biens durables ainsi que l'aménagement, la construction, la réfection de bâtiments et d'infrastructures au montant de 266 000 \$.

(Adopté à l'unanimité)

433-11-13

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
DIVERS COMITÉS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut nommer des comités composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate les personnes suivantes sur les comités énumérés ci-dessous :

Conventions collectives / S.C.F.P & Pompiers du Qc.	Normand Aubin Guy Lamothe
Éclairage	Chaque conseiller est responsable de son district
Environnement	Sophie Astri Éric Jutras
Finances	Linda Lalonde Claude Lamontagne

abroge la rés.
416-10-09 et
ses
amendements



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

Loisirs & culture (FOC)	Sophie Astri Éric Jutras
Office municipal d'habitation (OMH)	Normand Aubin Sophie Astri
Politique familiale	Linda Lalonde Claude Lamontagne
Plan de mesures d'urgence	Sophie Astri Guy Lamothe
Plans & devis (soumissions)	Normand Aubin Linda Lalonde
Sécurité des aînés	Linda Lalonde Claude Lamontagne
Sécurité publique / Incendie	Normand Aubin Guy Lamothe
Société canadienne des postes	Linda Lalonde Éric Jutras
Travaux publics	Normand Aubin Claude Lamontagne
Urbanisme	Normand Aubin Guy Lamothe
Usine de filtration et usine d'épuration	Normand Aubin Guy Lamothe
Développement économique	Éric Jutras Claude Lamontagne
Forêt	Sophie Astri Éric Jutras
Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA)	Linda Lalonde Guy Lamothe
Comité de vigilance	Claude Lamontagne Éric Jutras
Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ)	Louise Gallant Guy Lamothe
Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives de la Rivière-du-Nord (CREPS)	Louise Gallant Frédéric Broué, substitut
Développement durable Rivière du Nord (DDRDN)	Normand Aubin
Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord	Louise Gallant Linda Lalonde, substitut
Société d'aide au développement des collectivités Achigan-Montcalm (SADC)	Louise Gallant Éric Jutras, substitut
Transport adapté et collectif de la Rivière-du-Nord (TAC)	Linda Lalonde, représentante Sophie Astri, substitut

QUE la mairesse est d'office sur tous les comités énumérés ci-dessus;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

QUE DE PLUS, la présente résolution abroge la résolution n° 416-10-09 et ses amendements.

(Adopté à l'unanimité)

434-11-13

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR UNE DURÉE D'UN AN

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme les conseillères et conseillers suivants à titre de maire suppléant, et ce, pour une période consécutive de deux (2) mois chacun débutant au mois de novembre 2013 et pour se terminer en octobre 2014, selon l'ordre suivant :

novembre-décembre	Normand Aubin
janvier-février	Linda Lafonde
mars-avril	Claude Lamontagne
mai-juin	Guy Lamothe
juillet-août	Sophie Astri
septembre-octobre	Éric Jutras

(Adopté à l'unanimité)

435-11-13

MODIFICATION DE L'UTILISATION DU TERRAIN DE BASEBALL SITUÉ AU LAC BELLEVUE POUR EN FAIRE UN TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie a besoin d'un terrain de soccer supplémentaire pour subvenir à la demande des jeunes joueurs sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas de terrain vacant d'une superficie adéquate pour y implanter un terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE la demande de participation pour jouer au baseball est très faible depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie désire modifier l'utilisation du terrain de baseball du lac Bellevue en terrain de soccer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Lamothe
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie modifie l'utilisation du terrain de baseball situé au lac Bellevue en terrain de soccer.

(Adopté à l'unanimité)



No de résolution
ou annotation

436-11-13

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

**ENTENTE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA
RESPONSABILITÉ D'OFFRIR UN SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR
LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente relative à la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques à intervenir avec le ministre des Ressources naturelles, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

(Adopté à l'unanimité)

437-11-13

**ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LES COURS D'EAU À RENOUVELER
AVEC LA M.R.C. DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente intermunicipale sur les cours d'eau à intervenir avec la M.R.C. de La Rivière-du-Nord, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

(Adopté à l'unanimité)

438-11-13

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX –
PROJET DE LOTISSEMENT, DOMAINE LAVIGNE ET THIBERT, SECTEUR
DU CHEMIN DU LAC-BERTRAND**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'entendre avec ses promoteurs quant aux modalités relatives à la construction des infrastructures et des équipements destinés à devenir publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer que les développements résidentiels se planifient et qu'ils s'exécutent avec des normes de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux à intervenir entre la compagnie Constructions P.S.P. inc. et la Municipalité de Sainte-Sophie pour le projet de lotissement portant sur les lots originaires 410, 411 et 412, domaine Lavigne et Thibert, secteur du chemin du Lac-Bertrand.

(Adopté à l'unanimité)



no de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

439-11-13

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX –
PROJET DE LOTISSEMENT, LES BOISÉS DU LAC DUQUETTE,
SECTEUR DE LA RUE DUQUETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'entendre avec ses promoteurs quant aux modalités relatives à la construction des infrastructures et des équipements destinés à devenir publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer que les développements résidentiels se planifient et qu'ils s'exécutent avec des normes de qualité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Normand Aubin
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux à intervenir entre la compagnie 9166-3146 Québec inc. (Passion habitation) et la Municipalité de Sainte-Sophie pour le projet de lotissement portant sur deux parties du lot originaire 408 et le lot 408-52, Les Boisés du lac Duquette, secteur de la rue Duquette.

(Adopté à l'unanimité)

440-11-13

**MAJORATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE**

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sophie Astri
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal autorise une majoration de la marge de crédit de la Municipalité de Sainte-Sophie de 1 200 000 \$ auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles à la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)

441-11-13

**ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE RUE, LOT 2 756 567⁷ À
L'INTERSECTION DES RUES LEROUX ET JOSÉE**

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Jutras
ET RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie accepte que lui soit cédé l'immeuble portant le numéro de lot 2 756 567 (6875-62-0715), emprise des rues Leroux et Josée, appartenant à monsieur Stéphane Clin et ce, pour la somme symbolique de 1 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie

QUE les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge monsieur Gérard Clin;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires ou utiles à la présente résolution.

(Adopté à l'unanimité)

442-11-13

PRISE DE CONNAISSANCE DES ENGAGEMENTS DE SALARIÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, EN VERTU DE L'ARTICLE 165.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2013

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Linda Lalonde
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal prend acte des engagements déjà effectués par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, soit les personnes suivantes :

- Monsieur Pierre Gagnon a été engagé aux postes de journalier et agent en bâtiment, et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Benoît Aubin a été engagé au poste de journalier et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Benoit Major a été engagé aux postes de journalier et chauffeur C, et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Alexandre Bertrand a été engagé aux postes de chauffeur A et B, et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Jason O'Brien a été engagé au poste de journalier et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Marc-André Filion a été engagé au poste de journalier et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Éric Clément-Guindon a été engagé au poste de journalier et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Martin Guindon a été engagé au poste de journalier et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Éric Gauthier a été engagé aux postes de journalier, chauffeur B et C, et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Monsieur Frédéric O'Brien a été engagé au poste de journalier et a été rémunéré pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie

- Madame Julie Pérusse a été engagée au poste de secrétaire mobile I et a été rémunérée pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Madame Catherine Beaudry a été engagée au poste d'inspecteur en bâtiments adjointe et a été rémunérée pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Madame Jennifer A. Durand a été engagée au poste d'inspecteur en bâtiments adjointe et a été rémunérée pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Madame Karine Gauthier a été engagée aux postes de secrétaire à l'administration et commis réception/perception, et a été rémunérée pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Madame Annick Hudon a été engagée au poste de commis-comptable et a été rémunérée pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Madame Nathalie Boulianne a été engagée aux postes de commis réception/perception, secrétaire mobile I et secrétaire à l'administration, et a été rémunérée pour la période du 1^{er} au 4, 7 au 11, 14 au 18, 21 au 25 et du 28 au 31 octobre 2013 inclusivement;
- Madame Éléna Duclos a été engagée au poste de bibliotechnicienne et a été rémunérée pour la période du 2 au 5, 9 au 12, 15 au 19, 23 au 26 et du 30 au 31 octobre 2013 inclusivement.

(Adopté à l'unanimité)

443-11-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lamontagne
ET RÉSOLU**

QUE la présente séance est levée à 19 h 35.

(Adopté à l'unanimité)

Louise Gallant,
Mairesse

Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier